

Commune de Saint-Méen-Le-Grand
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Organismes	F	SUBVENTIONS 2021		Observations
		Délibération BP 2021	Subvention Exceptionnelle	
Alcool assistance (Prevalcad - Croix d'or)	520	400,00 €		
Amicale des Donneurs de Sang	520	400,00 €		
APEL St Joseph	212	500,00 €		
Assoc° Sportive Collège « Camille Guérin »	40	420,00 €		
Assoc° Sportive Collège « Notre Dame » "Les Gazons"	40	420,00 €		
Association Tarot Loisirs Mévennais	30	150,00 €		
Brin de Soleil (Assoc. EHPAD St Méen)	510	400,00 €		
Club des blés d'or	61	400,00 €		
Comité de Jumelage	041	500,00 €		Convention
Courir à Saint-Méen (Entente athlétique)	40	500,00 €		
Cyclo-Club Mévennais	40	300,00 €		
Familles Rurales (Association Locale)	520	6 000,00 €		
Mémoire Mévennaise	323	110,00 €		
Pongistes Mévennais	40	600,00 €		
Sporting Club Pays Mévennais	40	13 600,00 €		
Téléthon AFM DECEMBRE	520	500,00 €		
Tennis Club St Méen Muël	40	500,00 €		
Terre Api-Culture	92	700,00 €		
UNC Union des anciens combattants	30	500,00 €		
USSM (football)	40	8 900,00 €		Subvent° Fonctionnement 4400 € Convent° avec Commune et Collège 4500 €
Vélo-Club Mévennais	40	1 000,00 €		
Sous-total		36 800,00 €	0,00 €	
Établissements Sous Contrat d'Association avec l'État	F	Délibération BP 2021	Subvention Exceptionnelle	Observations
Participation OGEC École St Joseph	212	116 899,19 €		Participation aux frais de fonctionnement - Élémentaire : 426,57 € x 110 élèves - Maternelle : 1 272,30 € x 55 élèves
Sous-total		116 899,19 €		
Établissements Scolaires - Participation Sorties Scolaires et séjours et Classes spécialisées	F	Délibération BP 2021	Subvention Exceptionnelle	Observations
Participation selon la délibération n°67-2 du 12 septembre 2016 relative aux sorties et voyages scolaires				
Coopérative scolaire primaire privée St Joseph	212	480,00 €		Classe Nature - 25/09/2020
Coopérative scolaire primaire privée St Joseph	212	465,00 €		Classe Nature - 06/10/2020
Collège Notre Dame	22	420,00 €		séjour en classe de théâtre à SARZEAU du 11 au 16 octobre 2020
Sous-total		1 365,00 €	0,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL		155 064,19 €	0,00 €	
		155 064,19 €		

Conditions de versements des subventions :

UNIQUEMENT après réception des documents sollicités par la Commune : Cf. règlement voté le 23 novembre 2015

Vu et rattaché à la délibération n° 2021/20-8 du 15 mars 2021



Le Maire,
Pierre GUITTON